

tenue sous la présidence de Monsieur DE SAINT-EXUPERY DE CASTILLON, assisté(e)
de Madame GENTY et Monsieur AUBRY, Conseillers
En présence de Madame DUCHESNE, Rapporteure publique
Madame SANTERRE, Greffière

09 heures 00

01) DOSSIER N° 2202925 RAPPORTEUR: Monsieur François DE SAINT-EXUPERY DE CASTILLON

Titre de l'affaire Mme Danièle D. demande l'annulation du certificat d'urbanisme (opération non réalisable) Cub 065 455 22 00015 délivré le 21/11/2022 par le maire de Tuzaguet au nom de l'Etat à Mme Marie Nicolas pour la rénovation d'une habitation sise Le Village

Nom des parties

Demandeur Monsieur D. Gilles
Madame D. Daniele

Représentants des parties

Monsieur D. Gilles
Madame D. Daniele

Défendeur PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Observateur COMMUNE DE TUZAGUET

Madame N. Marie

Madame N. Marie

02) DOSSIER N° 2202108 RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY

Titre de l'affaire M. Francis S. demande l'annulation de l'arrêté n° PC 065 370 22 00005 du 19 mai 2022 par lequel le maire de la commune de Pouzac a accordé à M. Marc V. un permis de construire en vue de la rénovation d'une maison, ensemble la décision implicite de rejet de son recours gracieux.

Nom des parties

Demandeur Monsieur S. Francis

Défendeur COMMUNE DE POUZAC

Monsieur V. Marc

Représentants des parties

Maître GARCIA Claude (Cour)

Maître JAMBON Géraldine (Cour)

Monsieur V. Marc

09 heures 00

03) DOSSIER N° 2502680 RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY

Titre de l'affaire M. Francis S. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° PC 065 370 22 00005 M02 pris par le maire de la commune de PAUZAC au profit de M. Marc V. le 20 mars 2025 portant autorisation de permis de construire modificatif relatif à la rénovation d'une maison sur un terrain sis 14 rue du Cam de César

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S. Francis	Maître GARCIA Claude (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE POUZAC Monsieur V. Marc	Maître JAMBON Géraldine (Cour) Monsieur V. Marc

04) DOSSIER N° 2202593 RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY

Titre de l'affaire M. Joël G. dépose un recours en abus de pouvoir et discrimination pour refus réitéré par inaction de la mairie de Rion des Landes suite à sa demande de cessation de trouble de l'ordre public, engagement non respecté de cessation de ce trouble par la gendarmerie de Rion des Landes

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur G. Joël	Monsieur G. Joël
Défendeur	MINISTÈRE DE LA JUSTICE PRÉFECTURE DES LANDES COMMUNE DE RION-DES-LANDES	

09 heures 00

05) **DOSSIER N° 2303014** **RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY**

Titre de l'affaire La SCI Ovalie et autres demandent au Tribunal d'annuler l'arrêté du 1er juin 2023 par lequel le maire d'Arcangues a accordé à la société SAS SOBRIM un permis de construire 30 logements PC n° 6403823B0001 chemin Jaureguiborda, ensemble la décision implicite de rejet née du recours gracieux.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SCI OVALIE	TEJAS AVOCATS PARIS (Cour)
	Madame C. ANNE	TEJAS AVOCATS PARIS (Cour)
	Monsieur M. FRANCOIS	TEJAS AVOCATS PARIS (Cour)
	Madame M. MARTINE	TEJAS AVOCATS PARIS (Cour)
	Madame M. MARILYS	TEJAS AVOCATS PARIS (Cour)
	Monsieur D. GUY	TEJAS AVOCATS PARIS (Cour)
	Madame E. MARIE-HELENE	TEJAS AVOCATS PARIS (Cour)
	Monsieur P. JEAN-CHRISTOPHE	TEJAS AVOCATS PARIS (Cour)
	Monsieur G. JEAN-CHRISTOPHE	TEJAS AVOCATS PARIS (Cour)
	Monsieur K. OLIVIER	TEJAS AVOCATS PARIS (Cour)
	Madame M. ISABELLE	TEJAS AVOCATS PARIS (Cour)
	Madame L. FLORENCE	TEJAS AVOCATS PARIS (Cour)
	Madame M. SYLVIE	TEJAS AVOCATS PARIS (Cour)
	Monsieur D. THIERRY	TEJAS AVOCATS PARIS (Cour)
	Madame L. CAROLINE	TEJAS AVOCATS PARIS (Cour)
	Monsieur M. PHILIPPE	TEJAS AVOCATS PARIS (Cour)
Défendeur	COMMUNE D'ARCANGUES	CABINET LAZARE AVOCATS
	SAS SOBRIM	SELARL ETCHE AVOCATS

09 heures 00

06)

DOSSIER N° 2303290

RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY

Titre de l'affaire M. Jacques C., gérant de la SCI OVALIE, et autres demandent au tribunal d'annuler l'arrêté n° PC 64 038 23B0009 du 19 octobre 2023 par lequel le maire d'Arcangues a accordé à la société SAS SOBRIM un permis de construire 20 logements chemin Jaureguiborda.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Monsieur et Madame L. Jean-Marie et Caroline

TEJAS AVOCATS PARIS (Cour)

SCI OVALIE

TEJAS AVOCATS PARIS (Cour)

Madame C. Anne

TEJAS AVOCATS PARIS (Cour)

Monsieur M. Francois

TEJAS AVOCATS PARIS (Cour)

Madame M. Martine

TEJAS AVOCATS PARIS (Cour)

Madame M. Marilys

TEJAS AVOCATS PARIS (Cour)

Monsieur D. Guy

TEJAS AVOCATS PARIS (Cour)

Monsieur et Madame P. Jean-Christophe

TEJAS AVOCATS PARIS (Cour)

Monsieur G. Jean-Christophe

TEJAS AVOCATS PARIS (Cour)

Monsieur K. Olivier

TEJAS AVOCATS PARIS (Cour)

Madame M. Isabelle

TEJAS AVOCATS PARIS (Cour)

Madame L. florence

TEJAS AVOCATS PARIS (Cour)

Madame M. Sylvie

TEJAS AVOCATS PARIS (Cour)

Monsieur D. Thierry

TEJAS AVOCATS PARIS (Cour)

Monsieur M. PHILIPPE

TEJAS AVOCATS PARIS (Cour)

Défendeur

COMMUNE D'ARCANGUES

CABINET LAZARE AVOCATS

SAS SOBRIM

SELARL ETCHE AVOCATS

09 heures 00

07)	DOSSIER N° 2301807	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	Mme Véronique C. demande l'annulation de l'arrêté n°CU 64 130 22B0034 du 5 mai 2023 par lequel le maire de Biriatoù lui a retiré un certificat d'urbanisme négatif délivré le 16/01/2023 en vue de la création d'un terrain à bâtir devant recevoir une construction individuelle à usage d'habitation sur les parcelles cadastrées section AB 502 et AB 504.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame C. Véronique	Madame C. Véronique
Défendeur	COMMUNE DE BIRIATOU	PECASSOU LOGEAI AVOCATS (Cour)
08)	DOSSIER N° 2301999	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	M. Hervé C. et autres demandent l'annulation de la décision DP 064335 23P0047 du 13 mars 2023 par laquelle le maire de Lescar s'est opposé aux travaux en vue de la construction d'un mur de clôture et d'implantation d'un abri de jardin sur un terrain sis 8 rue Camille Saint Saens.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur C. Hervé Monsieur C. Olivier	Monsieur C. Hervé Monsieur C. Olivier
Défendeur	SCI HERO COMMUNE DE LESCAR	Maître CORBIER-LABASSE Romain
09)	DOSSIER N° 2501612	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	Mme Aurélie L. demande au tribunal d'annuler le titre de paiement émis pour le centre hospitalier de Mont-de-Marsan le 11 avril 2025 relatif à son hospitalisation du 22/01/2025 au 27/01/2025 faisant suite à une mesure de soins psychiatriques	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame L. Aurélie	Madame L. Aurélie
Défendeur	PRÉFECTURE DES LANDES CENTRE HOSPITALIER DE MONT-DE-MARSAN	SELARLU KARINE LHOMY
Observateur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES LANDES	

09 heures 00

10)	DOSSIER N° 2501933	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	Le tribunal judiciaire de Tarbes, par décision du 30 juin 2025 demande au tribunal de répondre à une question préjudicielle.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur le gérant SARL HYDRO-ENERGIE	Maître ALOS Harold (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE BAZUS-AURE	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
11)	DOSSIER N° 2402841	RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY
Titre de l'affaire	M. Sekou D. demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet de la préfète des Landes en date du 25/05/24 portant refus de séjour.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D. Sekou	SELARL NOURY-LABEDE LABEYRIE SAVARY (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES LANDES	
12)	DOSSIER N° 2500060	RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY
Titre de l'affaire	M. Yusuf Y. demande au Tribunal d'annuler l'arrêté de la préfète des Landes en date du 10 décembre 2024 portant refus de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, interdiction de retour sur le territoire français d'un an et fixation du pays de renvoi.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur Y. Yusuf	Maître LASSORT Gabriel (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES LANDES	

09 heures 00

13)

DOSSIER N° 2402883

RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY

Titre de l'affaire Mme Liliane D. demande au tribunal d'annuler l'arrêté du préfet des Landes en date du 05/09/24 portant retrait de sa carte de résident.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Madame DA SILVA LILIANE

Maître TOUBOUL Guillaume (Cour)

Défendeur

PRÉFECTURE DES LANDES

Arrêté le 11/05/2026

Le président du tribunal